CONSEILS PRATIQUES

- Se former est nécessaire sur la mise en place, l'utilisation et l'entretien des protections auditives.
- Prévoir un temps d'adaptation lors des premières utilisations.
- Se laver les mains avant de les mettre pour ne pas contaminer les oreilles.
- Vérifier le bon état avant leur mise en place.
- Porter les protections uniquement lorsque les oreilles sont saines, propres et sèches.
- Adapter : certains bouchons sont disponibles en plusieurs tailles.
- Stocker dans une boite, dans un endroit propre et sec, à l'abri de la lumière.
- Se référer à la notice du fabricant pour l'entretien et la durée d'utilisation.

Plus d'informations sur notre site Internet !

Nos conseillères EPI vous accompagnent !
N'hésitez pas à les contacter pour des conseils personnalisés.

02 41 47 92 92
https://smia.sante-travail.net
25 rue Carl Linné, 49000 Angers
epi.smia@sante-travail.net

15 octobre 2026 - COM_PRA_049_003

Le SMIA est certifié niveau 3 du référentiel AFNOR SPEC 2217 délivré par l'organisme QUALIPOLE.

En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises. presanse-paysdelaloire.fr



EPI - ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION AUDITIVE

Moins de décibels et votre ouïe se portera à merveille !

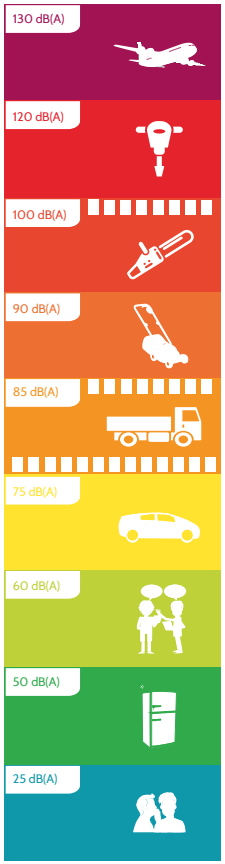
Bien choisir votre protection auditive permet de vous protéger au quotidien des risques présents à votre poste. Le SMIA vous accompagne pour faire le bon choix d'Equipements de Protection Individuelle.

CONSEILLER ACCOMPAGNER PRÉVENIR

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

- **La fatigue auditive** : lorsque l'oreille a été trop sollicitée, on observe une baisse de l'audition.
- **Les acouphènes** : bourdonnements ou sifflements entendus dans une ou deux oreilles, ou dans la tête, même en l'absence de toute source sonore.
- **La surdité** : elle comprend plusieurs stades, surdité légère, moyenne et définitive. Elle est irréparable à ce jour.
- **Autres effets** : stress, hypertension, troubles digestifs, anxiété, nervosité, vertiges, difficulté de concentration et d'endormissement, fatigue...

ÉCHELLE DU BRUIT : VALEURS LIMITES D'EXPOSITION



87dB(A) = Dépassement des valeurs limites d'exposition

- Prise de mesure par l'employeur pour réduire l'exposition aux valeurs limites

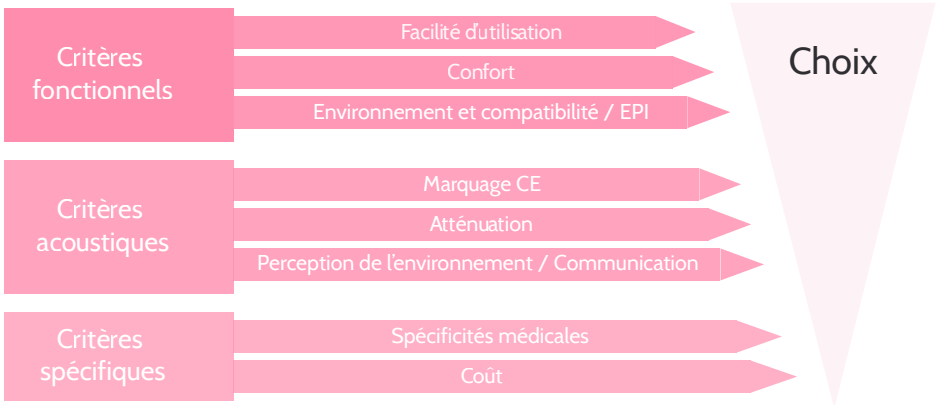
Au dessus de 85dB(A)

- Signalisation et délimitation des zones à risques obligatoires
- Port obligatoire des protecteurs auditifs
- Programme de mesure pour réduire l'exposition au bruit

Entre 80 dB(A) et 85 dB(A)

- Mise à disposition de protecteurs auditifs
- Sensibilisation
- Examen audiométrique sur demande

CRITÈRES DE CHOIX



© D'après un tableau de l'INRS

DIFFÉRENTS MODÈLES DE PROTECTIONS AUDITIVES

	EPI		Caractéristiques
Bouchons	Usage unique		Nécessitent un malaxage pour les positionner Très bon niveau d'atténuation
	Préformés		Mise en place facile, lavables et réutilisables Nécessitent un entretien régulier
	Moulés		Confortables Adaptés au conduit auditif du porteur Mise en place facile
	Arceau		L'atténuation est souvent très inférieure à l'atténuation affichée
Casques anti-bruit	Serre-tête ou serre-nuque		Pratique à positionner S'adapte à de multiples utilisations
	Coquilles montées sur casque		Système qui s'adapte à un casque de chantier
Protection électronique	Casque électronique		Permet d'atténuer les bruits nocifs tout en permettant l'écoute et la communication

©photos par depositphotos.com, stock.adobe.com, somatico.fr, bouchons-d'oreille.fr, audilo.com, 3mfrance.fr